

# Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
langagier@nickel.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsables : Kapele Kapanga  
Pascal Sabourin

I

Décembre 1993

## SOMMAIRE



Bonjour!

C'est pour répondre à un besoin souvent exprimé par les membres de la communauté universitaire que le Département de Français a décidé de créer ce bulletin périodique portant sur des questions d'usage courant de la langue française.

Disons d'abord que l'intention du *Langagier* n'est pas de statuer sur des usages ni de porter des jugements de valeur sur eux. Il veut, avant tout, être un outil de prise de conscience de certains phénomènes linguistiques, un lieu de discussion claire et franche de ces phénomènes, et un conseiller pratique pour tous ceux et celles qui désirent en savoir plus long sur la langue française et ses usages.

*Le langagier* vous sera envoyé gratuitement une fois par mois et il vous proposera un certain nombre de cas qui, nous l'espérons, vous offriront une lecture plaisante aussi bien qu'instructive. Et pour assurer que *Le langagier* réponde le plus directement possible à vos besoins linguistiques, nous vous invitons à nous soumettre des problèmes de

langue que vous rencontrez dans l'exercice quotidien de vos fonctions à l'Université : le mot juste pour dire... l'équivalent français d'une expression ou d'un terme anglais... faut-il dire ceci ou cela... pourquoi écrit-on ce mot ainsi... d'où vient l'expression... etc.

Pratique. Utile. Voilà ce que *Le langagier* veut être pour ses lecteurs.

À titre d'exemple de ce que vous pourrez lire dans ces colonnes, voici un cas que vous rencontrez sans doute tous les jours.

### CHARGE DE TRAVAIL

**Charge de travail**, au sens de *somme de travail que le salarié doit exécuter pendant une période déterminée*, serait-il à proscrire comme calque de l'anglais *work load*?

Bien qu'absent en ce sens des dictionnaires français, ce syntagme (ou groupe de mots) est usité, tant en France qu'au Canada, dans des conventions collectives ou des travaux portant sur les relations du

travail. Il présente de **charge** un emploi tout à fait en accord avec son sens général en français, qui comporte les idées de *poids* (physique ou moral), de *quantité* et d'*obligation*.

On ne lui connaît pas d'équivalent exact : les termes **somme de travail** et **volume de travail**, appliqués parfois à la même réalité, mettent l'accent sur la seule quantité, cependant que **charge**, on l'a vu, ajoute l'idée d'obligation; **tâche** ne convient pas davantage, une charge de travail pouvant consister en plusieurs tâches distinctes.

Quoi qu'il puisse en être de son origine, l'emploi de **charge de travail** paraît donc justifié.

\_\_\_\_\_

Veuillez envoyer vos suggestions et remarques à :

*Le langagier*  
Département de français  
Salle A-308

ou téléphonez-nous au poste 4305.